

MÉDIATION

MANDAT

La Section de la Médiation accompagne la Mission dans son mandat d'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, ainsi qu'à la stabilisation et au rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays, conformément à la Résolution 2531 (2020) du Conseil de Sécurité de l'ONU.

TACHES :

- Conseiller le leadership de la MINUSMA dans le soutien à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, y compris la médiation des crises d'interprétation ou de violation des dispositions dudit Accord ;
- Soutenir la mise en place et le fonctionnement des organes prévus dans l'Accord, notamment le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) et ses quatre sous-comités, tout en coordonnant l'action des membres de la communauté internationale, au sein du Secrétariat de l'Accord pour la paix; Appuyer les différentes parties signataires dans l'identification des expertises nécessaires pour le bon déroulement des travaux des sous-comités du CSA qui sont: Défense et Sécurité ; Justice et Réconciliation ; Questions Humanitaires ; Questions Politiques et Institutionnelles et ; Développement socioéconomique et culturel ; Coordonner l'appui interne à la MINUSMA pour le bon déroulement des travaux du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) et informer les composantes substantives de la MINUSMA sur les travaux dudit comité ; Apporter son soutien aux structures nationales de la mise en œuvre de l'Accord ; Soutenir le leadership de la Mission dans la coordination des efforts de la communauté internationale dans la mise en œuvre de l'Accord ;
- Soutenir les efforts de médiation et de réconciliation des autorités maliennes au centre du pays, au travers du cadre de concertation. Le Cadre de concertation est un organe ad hoc mis en place auprès du Secrétariat Permanent du Cadre Politique de la Gestion de la Crise du Centre, en vue de contribuer au retour de la paix et le vivre ensemble entre les communautés dans la région de Mopti.



Relations avec les partenaires

Organiser, conformément au calendrier établi, la rencontre du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) en vue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord et faire des propositions idoines permettant de surmonter les blocages en cas de besoin.

Partenaires

Mise en œuvre de l'Accord

Le Gouvernement du Mali (Ministère de la Réconciliation nationale) ; Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'accord ; des Organisations de la société civile ; la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) ; La Plateforme des Mouvements du 14 juin d'Alger; L'équipe de la Médiation internationale composée de l'Algérie (Chef de file de la Médiation Internationale), le Burkina Faso, les Etats-Unis, la France, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Royaume-Uni, la CEDEAO, l'Organisation de la Coopération Islamique, l'Union Africaine/MISAHEL, l'Union Européenne, la Russie, la Chine et le Bureau de l'Observateur indépendant sont des observateurs du CSA.

Crise au Centre

Le Gouvernement du Mali (Ministère de la Réconciliation Nationale) ; Le Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour les Régions du Centre ; le Secrétariat Permanent du Cadre Politique de la Gestion de la Crise du Centre et la Société Civile.